

# »» Le financement des infrastructures communales et sociales

Paris, le 15. janvier 2013

Christian D. Schmidt

Directeur

Financement communal

Secteur KfW – Banque des communes

Dr. Kay Pöhler

Chargé de Programmes

Développement des produits

Secteur KfW – Banque des communes

Bank aus Verantwortung

The logo for KfW, consisting of the letters 'KFW' in a bold, blue, sans-serif font.

## »» Agenda

- 1 Rôle et fonctionnement de la KfW
- 2 Comment bénéficier des programmes de la KfW
- 3 Groupes cibles et organisation du financement communal et social
- 4 Financement communal: Structure des programmes
- 5 Les différents programmes
- 6 Perspectives et conclusions

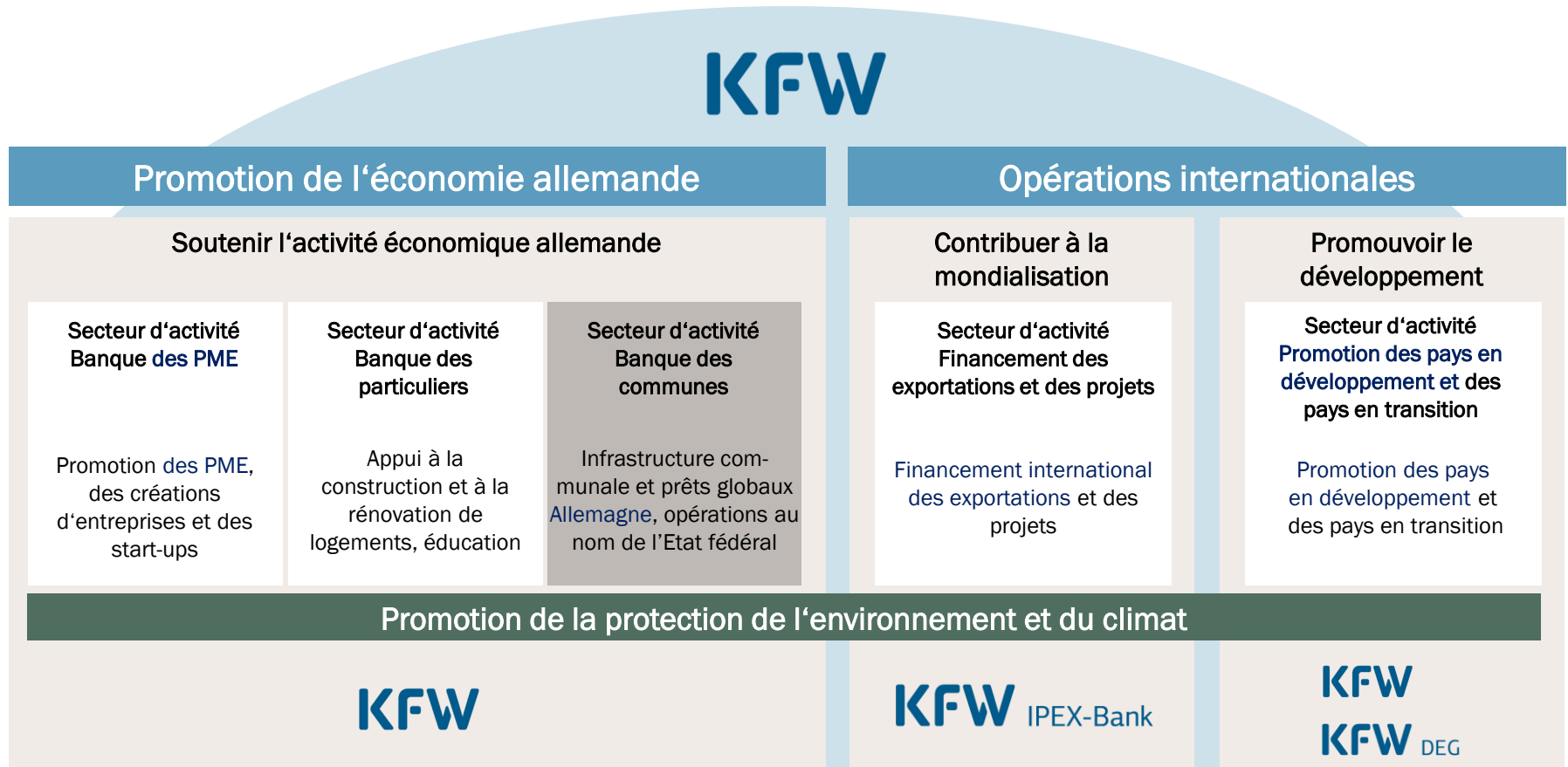
## »» 1. La KfW existe depuis plus de 60 ans

Le développement économique, une mission publique



- › Banque de développement de la République fédérale d'Allemagne
- › Fondée en 1948 comme Kreditanstalt für Wiederaufbau (Institut pour la reconstruction)
- › Propriétaires: République fédérale à 80 %, Länder à 20 %
- › Siège: Francfort sur le Main  
Succursales: Berlin, Bonn et Cologne
- › Bureaux à l' étranger: environ 70 bureaux et représentations dans le monde entier
- › Total du bilan fin 2011: 494,8 Mrd EUR
- › Volume de promotion en 2011: 70,4 Mrd EUR
- › 4 763 employés environ (2011)
- › Meilleure notation: AAA/Aaa/AAA

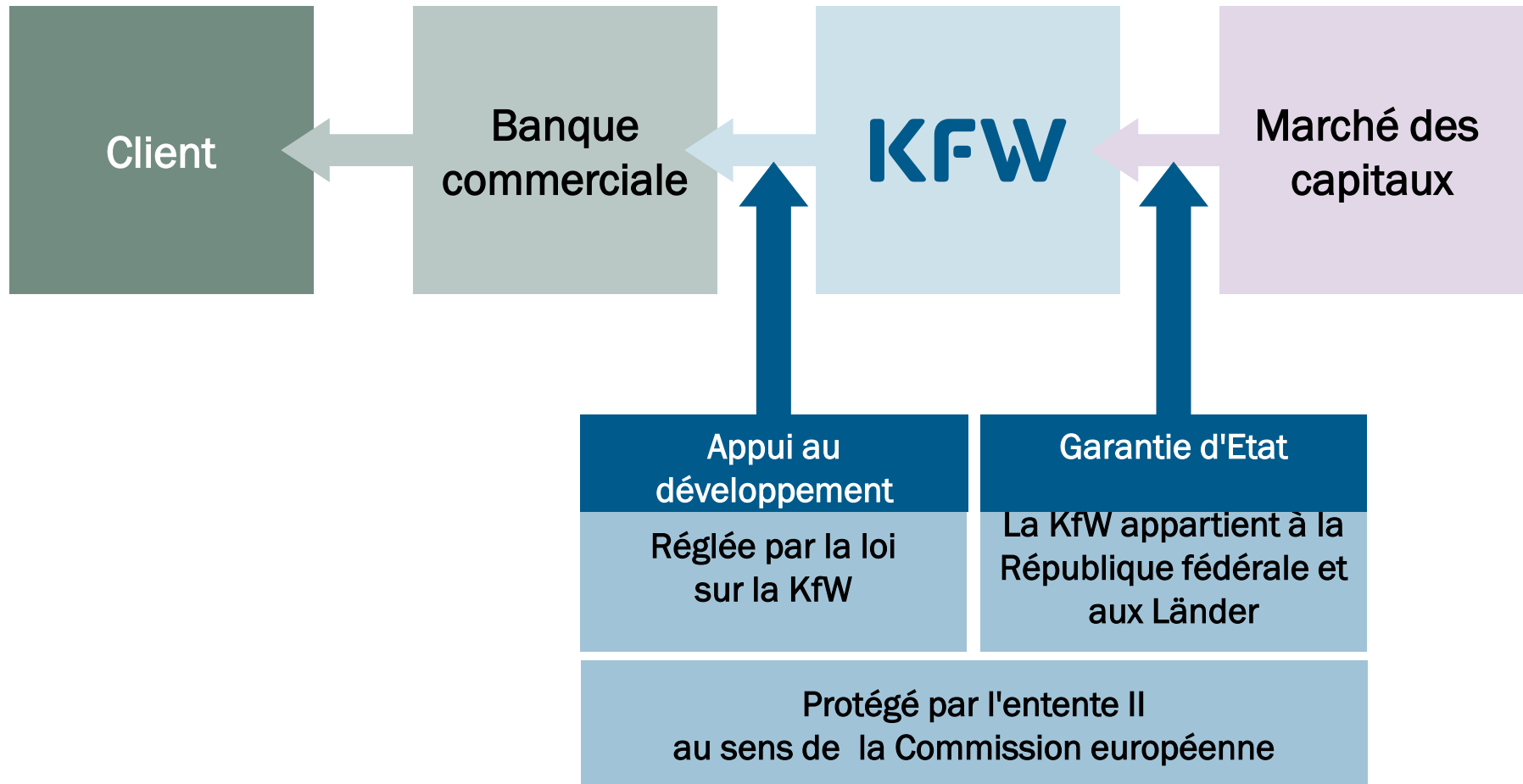
# »» 1. Une banque à vocations multiples



## »» 1. Rôle et fonctionnement de la KfW dans les activités intranationales

- › Activités de promotion pour compte de l'Etat fédéral
- › Groupes cibles: PME/PMI, particuliers, collectivités locales
- › Pas de réseau de filiales propre: distribution via les banques commerciales (banques intermédiaires)
  - ➔ d'où respect de l'équité concurrentielle et du principe de subsidiarité
- › Attribution de crédits directs pour les collectivités locales
- › Bonification des taux assurées sur budget fédéral et fonds propres
- › Principe de base : Plus les exigences techniques sont élevées – plus le taux de subvention est élevé

## »» 1. Modèle d'opérations

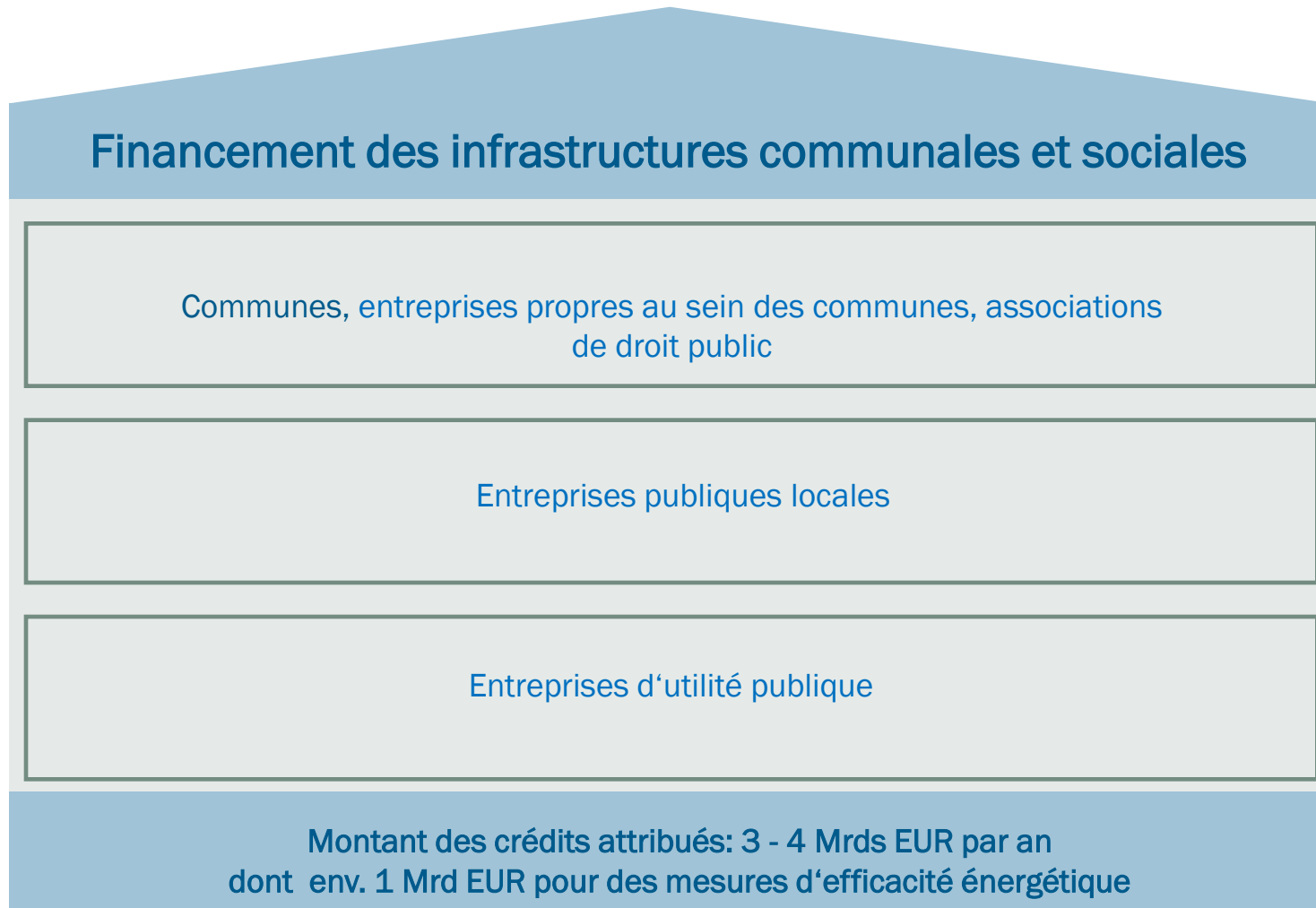


## »» 2. Comment bénéficiaire des programmes KfW

### Crédits directs versus distribution par les banques



## »» 3. Groupes cibles pour le financement des infrastructures communales et sociales





## »» 4. Financement communal: structure de programmes au 01.01.2013

Deux groupes cibles – deux groupes de programmes

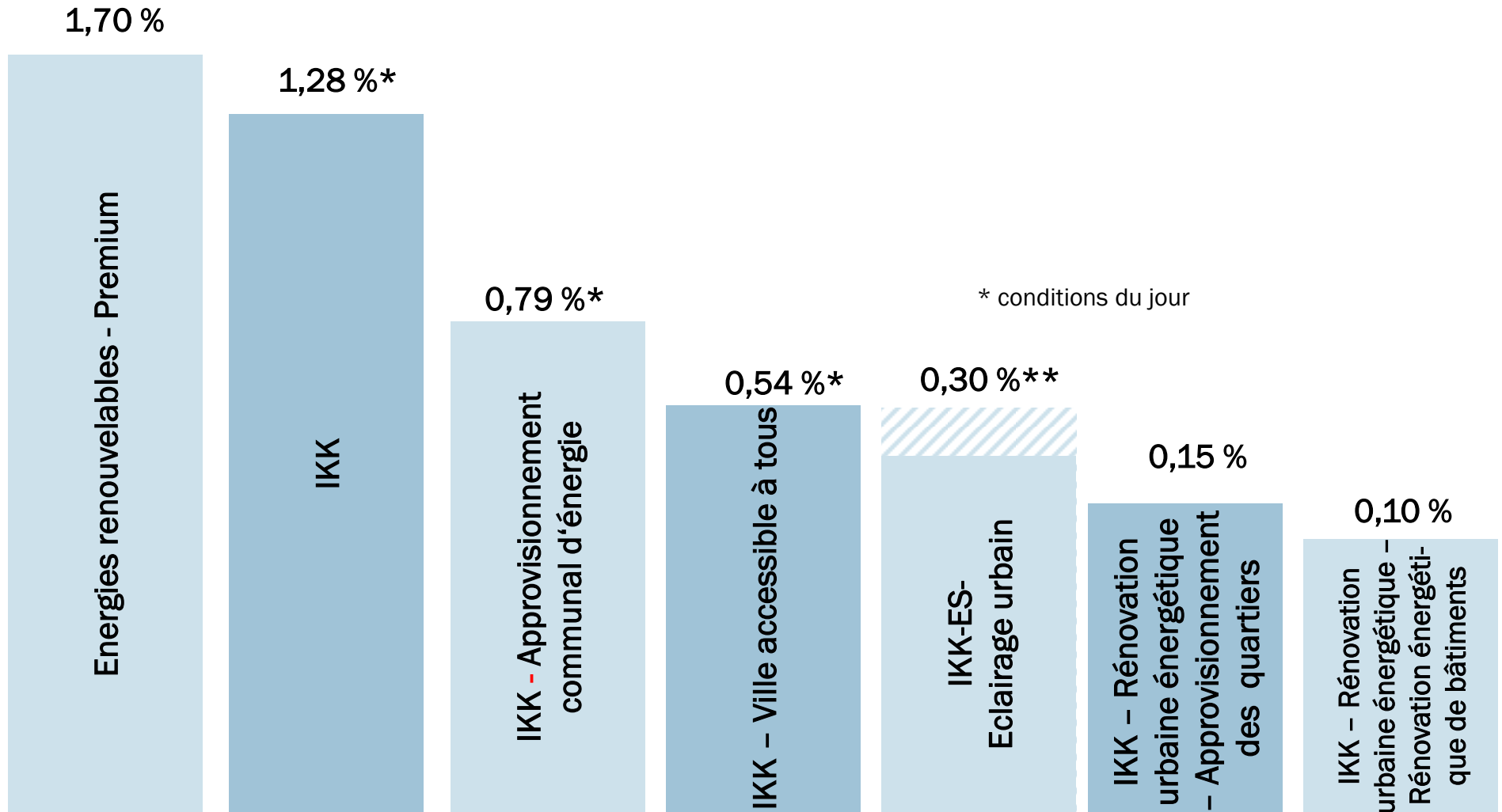
Communes	Entreprises publiques locales et sociales	
IKK – Crédit communal à l'investissement	IKU – Crédit à l'investissement entreprises publiques locales et sociales	Programmes propres
IKK – Approvisionnement communal de l'énergie	IKU – Approvisionnement communal de l'énergie	
IKK – Ville accessible à tous	IKU – Ville accessible à tous	
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
IKK – Rénovation urbaine énergétique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement des quartiers</li> <li>• Rénovation énergétique de bâtiments</li> <li>• Eclairage urbain (à.p.d. 01.07.2013)</li> <li>• Subventions pour la rénovation urbaine</li> </ul>	IKU – Rénovation urbaine énergétique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement des quartiers</li> <li>• Rénovation énergétique de bâtiments</li> </ul>	Programmes fédéraux
Energies renouvelables - Premium	Energies renouvelables – Premium et standard	
IKK – Développement des crèches (à.p.d. 01.02.)	IKU – Développement des crèches (à.p.d. 01.02.)	

Crédits directs

Distribution par les banques

## »» 4. Echelonnement des intérêts pour les communes

Echelle des intérêts



\* conditions du jour

Situation au 07.01.2013 (durée 20/3/10)

\*\* Durée 10/2/10 pour éclairage urbain; conditions du jour

# »» 5. IKK – Crédit communal à l'investissement

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

## Groupes cibles

- › Communes

## Procédure d'attribution

- › Crédit direct



## Destinations

- Investissements destinés aux infrastructures communales et sociales telles que
- › Administration générale (bâtiments, véhicules)
  - › Sécurité publique
  - › Développement urbain et des villages (paysagisme)
  - › Technique et culture (informatique, tourisme)
  - › Infrastructure sociale (hôpitaux, jardins d'enfants)
  - › Distribution d'eau potable et assainissement (eau, eaux usées, déchets, nettoyage urbain)
  - › Infrastructure des transports, y compris les transports publics urbains

## Conditions connexes

- › Taux fixe: à 10 ans
- › durée: maxi. 30 ans (période de différé de remboursement maxi. 5 ans)
- › Quota de financement: jusqu'à 2 M EUR: 100 %. Plus de 2 M EUR: 50%
- › Montant maximal: 150 M EUR par an et par demandeur
- › Provision de mise en place: aucune (les intérêts sont fixés au moment du versement)
- › Remise des justificatifs: 24 mois après le dernier versement

# »» 5. IKU – Crédits à l'investissement pour entreprises publiques locales et sociales

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

## Groupes cibles

- › Entreprises publiques locales; entreprises d'utilité publique

## Procédure d'attribution

- › Distribution par les banques



## Destinations

- Investissements destinés aux infrastructures communales et sociales telles que
- › Administration générale (bâtiments, véhicules)
  - › Technique et culture (informatique, tourisme)
  - › Infrastructure sociale (hôpitaux, jardins d'enfants)
  - › Distribution d'eau potable et assainissement (eau, eaux usées, déchets, nettoyage urbain)
  - › Infrastructure de transports, y compris les transports publics urbains

## Conditions connexes

- › Taux fixes: à 10 ou à 20 ans
- › durée: maxi. 30 ans (période de différé de remboursement maxi. 5 ans)
- › Quota de financement: 100 %
- › Montant maximum: 50 Mio EUR par projet
- › Commission d'engagement: 0,25 % par mois
- › Remise de justificatif: aucune

# »» 5. IKK/IKU – Rénovation énergétique urbaine – Rénovation énergétique de bâtiments

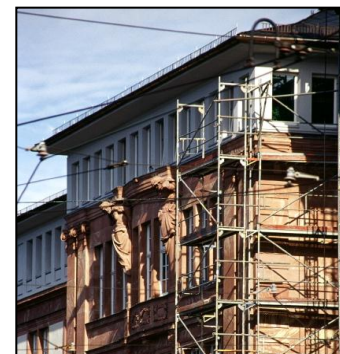
Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

## Groupes cibles

- › Communes; entreprises publiques locales; entreprises d'utilité publique

## Procédure d'attribution

- › Crédits directs (Communes) et distribution par les banques (entreprises publiques locales et entreprises d'utilité publique)



## Destinations:

- › Investissements destinés à la rénovation énergétique de bâtiments des infrastructures communales et sociales selon des normes définies

## Conditions connexes

- › Taux fixe: à 10 ans
- › durée: jusqu'à 30 ans (période de différé de remboursement maxi. 5 ans)
- › Quota de financement: dépend de la norme d'efficacité énergétique sur surface utile rénovée
- › Provision de mise en place: IKK: aucune  
IKU: 0,25 % par mois
- › Contrôle qualité: *Demande:* Confirmation par expert;  
*Justificatif:* Confirmation par expert après exécution des travaux (maxi. 9 mois après dernier versement)

## »» 5. IKK/IKU – Rénovation énergétique urbaine – Rénovation énergétique de bâtiments

Un système de soutien qui a fait ses preuves et qui jouit d'une reconnaissance internationale



- › Le soutien dépend de la réglementation en vigueur: en DE **Energieeinsparverordnung = RT 2012** (en FR)
- › Les exigences d'efficacité énergétique sont **plus sévères** que ce qu'exige la réglementation
- › 2 indicateurs: **besoins annuels en énergie primaire** et **pertes de chaleur de transmission**
- › Les aides sont **techniquement neutres** (technique de chauffe et enveloppe du bâtiment)
- › Contrôle obligatoire par un expert qualifié (**Contrôle qualité**)
- › Plus l'amélioration énergétique sera importante, plus l'aide sera élevée (**Importance de la rénovation**)



KfW-55

Effizienzhaus

# »» 5. IKK/IKU – Rénovation énergétique urbaine – Rénovation énergétique de bâtiments

Niveaux d'aides et plafonds

Norme d'efficacité		Prêt de soutien	Subvention au remboursement
KfW-Effizienzhaus 55	Taux d'intérêt unique pour tous les échelons d'aide	500 EUR / m <sup>2</sup> Montant maxi. Surface de base	12,5 %
KfW-Effizienzhaus 70			10,0 %
KfW-Effizienzhaus 85			7,5 %
KfW-Effizienzhaus 100			5,0 %
KfW-Effizienzhaus monument			2,5 %
Mesures particulières		300 EUR / m <sup>2</sup>	-

**KfW-Effizienzhaus 100 correspond au niveau d'efficacité (besoin énergétique) d'un bâtiment neuf**

# »» 5. IKK – Rénovation urbaine énergétique – Eclairage urbain

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

## Groupes cibles

- › Communes

## Procédure d'attribution

- › Crédit direct



## Concept d'aide et destinations

Investissements dans l'efficacité énergétique de l'éclairage communal, selon des normes d'énergie définies pour:

- › Éclairage public (surtout DEL/LED)
- › Zones de parking, espaces publics, terrains de sport, parkings couverts

Anticipation sur les spécifications de la directive européenne Ecodesign version 2015

Spécification technique minimum: des taux de consommation d'énergie selon le type de route et la classe de lampes (éclairage routier), à savoir une économie d'énergie (jusqu'à 70%). Confirmation par un expert au moment de la demande et après exécution des travaux

## Conditions connexes

- › Taux fixe: à 10 ans
- › durée: Jusqu'à 10 ans car périodes d'amortissement courtes (début de remboursement après maxi. 2 ans)
- › Quota de financement: 100 %; pas de plafond
- › Provision de mise en place: aucune (le taux d'intérêt est déterminé au versement)
- › Justificatifs: 9 mois après le dernier versement



## »» 5. Energies renouvelables - Standard

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

### Groupes cibles

- › Entre autres les entreprises publiques locales

### Procédure d'attribution

- › Distribution par les banques



### Destinations

Toutes les **installations génératrices d'électricité** conforme à la loi sur les énergies renouvelables, accompagnées ou non de systèmes de stockage de l'énergie, telles que:

- › les installations photovoltaïques, les éoliennes terrestres (on-shore) et leur rénovation, les installations au biogaz
- › les installations de cogénération sur base d'énergies renouvelables, les installations de génération de chaleur
- › les réseaux thermiques et les accumulateurs thermiques, sauf ceux qui peuvent recevoir une aide „Premium“ (exception: les pompes à chaleur)
- › génération d'électricité au départ d'énergies renouvelables pour la consommation personnelle
- › réseaux de basse et de moyenne tension pour le raccordement d'installations génératrices d'énergie au départ d'énergie renouvelables

### Conditions connexes

- › Taux fixe: à maxi. 20 ans
- › Durée: jusqu'à 20 ans
- › Quota de financement: 100 % ; montant maximum: 25 M EUR par projet
- › Provision de mise en place: 0,25 % par mois
- › Justificatif: aucun

## »» 5. Energies renouvelables – Premium

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

### Groupes cibles

- › Les communes, les entreprises communales, etc.

### Procédure d'attribution

- › Crédit direct (communes)  
Par les banques (entreprises publiques locales, etc.)



### Destinations

Toutes les **installations génératrices de chaleur** au départ d'énergies renouvelables, telles que:

- › Les installations thermiques solaires
- › Les installations de biomasse et les centrales de cogénération au départ de biomasse
- › Les réseaux, accumulateurs et pompes à chaleur
- › Les installations de traitement du biogaz
- › Les conduites de biogaz
- › La géothermie profonde

### Conditions connexes

- › Taux fixe: à 10 ans
- › durée: jusqu'à 20 ans
- › Quota de financement : 100 % ; montant maximum 10 M EUR par projet
- › Provision de mise en place: 0,25 % par mois
- › Justificatifs: 9 mois après le dernier versement
- › Particularité: **subvention au remboursement**

# 5. IKK / IKU – Rénovation urbaine énergétique – Approvisionnement »» de quartiers

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

## Groupes cibles

- › Communes, entreprises publiques locales

## Procédure d'attribution

- › Crédit direct (communes);  
Par les banques (entreprises publiques locales)



## Destinations

Investissements investissement dans le réaménagement de l'approvisionnement en énergie et eau au niveau d'un quartier

- › Chauffage urbain (p.ex. cogénération par gaz naturel, accumulateurs et réseaux de chaleur)
- › Distribution d'eau (p.ex. remplacement de moteurs et de pompes)
- › Assainissement des eaux usées (p.ex. récupération de chaleur par échangeurs de chaleur)

## Conditions connexes

- › Taux fixe: à 10 ans
- › durée: maxi. 30 ans (période de différé de remboursement maxi. 5 ans)
- › Quota de financement: 100 % (IKU: maxi. 50 M EUR)
- › Provision de mise en place: IKK: aucune; IKU: 0,25 % par mois
- › Contrôle qualité: *Demande*: confirmation des spécifications techniques (p.ex. rendement de l'installation de cogénération)
- › Justificatifs: 9 mois après le dernier versement

# »» 5. IKK / IKU – Approvisionnement communale d'énergie

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

## Groupes cibles

- › Communes, entreprises publiques locales

## Procédure d'attribution

- › Crédit direct (communes); par les banques (entreprises publiques locales)



## Destinations

- › Investissements pour l'amélioration durable de l'efficacité énergétique de l'approvisionnement d'énergie provenant de sources conventionnelles (gaz naturel)
- › Production d'électricité (p.ex. Centrales de cogénération gaz-vapeur à haut rendement\*)
- › Développement des réseaux de distribution (p.ex. Intégration d'installations décentralisées, réseau intelligent, compteur intelligent)
- › Accumulateurs d'énergie décentralisés (p.ex.accumulateur à air comprimé, réservoir à hydrogène)

## Conditions connexes:

- › Taux fixe: à 10 ans
- › durée: maxi. 30 ans (période de différé de remboursement maxi. 5 ans)
- › Quota de financement: 100 % (IKU: maxi. 50 Mio EUR)
- › Provision de mise en place: IKK: aucune; IKU: 0,25 % par mois
- › Contrôle qualité: *Demande:* Confirmation des spécifications; pour les EPL: confirmation des incitants et coûts d'investissement supplémentaires (règlement d'aide d'état)
- › Justificatifs: 24 mois après le dernier versement

## »» 5. Rénovation urbaine énergétique – Subvention pour concepts intégrés de quartiers et managers de rénovation

Les caractéristiques du programme en un coup d'oeil

### Groupes cibles

- › Communes (direct)
- › Opérateurs locaux, notamment les entreprises publiques locales, sociétés de logement, propriétaires privés (indirect via les communes)



### Procédure d'attribution

- › versement directs aux communes

### Destinations

Mesures hors-investissements pour la rénovation énergétique du quartier:

- › **A. Elaboration conceptuelle:**  
maxi. 65 % des frais (pas de plafond); durée de l'aide: 1 ans
- › **B. Manager de rénovation:**  
maxi. 65 % des frais (de personnel); maxi. 120 000 EUR sur deux ans

Dons provenant du budget fédéral

## »» 5. IKK/ IKU – Ville accessible à tous

Mégatendance: vieillissement de la population

### Groupes cibles

- › Communes; entreprises publiques locales; entreprises d'utilité publique

### Procédure d'attribution

- › Crédit direct (communes)
- › Via les banques (entrepr. publ. locales, entrepr. d'utilité publique)



### Destinations

Spécifications techniques minimales cfr normes industrielles nouvelles ou prévues pour la construction de bâtiments publics et infrastructures de transport accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- › Bâti (p.ex. chemins, accès, ascenseurs, géométrie spatiale, recouvrements des sols, sanitaires, éléments de réglage, signalétique, équipements de communication)
- › Zones de sport (terrains de sport, salles de sport, piscines, installations spectateurs)
- › Espaces publics (passerelles, bordures, signalétique, toilettes publiques)

### Conditions connexes

- › Taux fixe: à 10 ans
- › Durée:: maxi. 20 ans (période de différé de remboursement maxi. 3 ans)
- › Quota de financement: 100 % (IKU: maxi. 50 M EUR)
- › Provision de mise en place: IKK: aucune; IKU: 0,25 % par mois
- › Contrôle qualité: confirmation du respect des spécifications techniques par un expert après réalisation des travaux
- › Justificatifs: 24 mois après le dernier versement

## »» 6. Perspectives et conclusions

### La KfW, le partenaire des communes ainsi que des entreprises publiques locales et d'utilité publique

- Le défi: permettre aux infrastructures de demain d'être performantes, énergétiquement efficaces et pratiques pour les familles et les personnes âgées.
- La KfW ne peut résoudre tous les problèmes de financement des communes, mais elle est un partenaire fiable pour l'élaboration des infrastructures de demain.
- La KfW propose un large éventail de financement et relève d'importants défis d'avenir tels que la transition énergétique et le vieillissement de la population
- Développement de l'offre en concertation avec le politique, les ministères et les intercommunales

## »» KfW – Banque des communes



**Christian D. Schmidt**  
Directeur  
Financement communal  
Secteur KfW – Banque des communes

**Dr. Kay Pöhler**  
Chargé de programmes  
Développement des produits  
Secteur KfW – Banque des communes

Charlottenstraße 33/33a  
10117 Berlin

Charlottenstraße 33/33a  
10117 Berlin

E-Mail: [Christian-D.Schmidt@kfw.de](mailto:Christian-D.Schmidt@kfw.de)  
Tél.: +49 30 20264 – 1234  
Fax: +49 30 20264 – 1393  
[www.kfw.de](http://www.kfw.de)

E-Mail: [kay.poehler@kfw.de](mailto:kay.poehler@kfw.de)  
Tél.: +49 30 20264 – 5389  
Fax: +49 30 20264 – 5941  
[www.kfw.de](http://www.kfw.de)